



L'an deux mil vingt et un le 10 février 2021 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis à la Mairie transférée à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. Jean-Pol CHAVARIA, M. Ludovic LELANDAIS, M. Richard DOIX, M. Hubert GUIBOUT, M. Jérôme LEREBOURG, M. Jean-Charles AUVRAY, M. Gaël MARCHAND, M. François ANDRÉ, Mme Lydia SURIRAY, Mme Émeline BERTRAND HUS, Mme Bernadette LOISON, Mme Marie BREUIL, M. Bruno JAMES, Mme Alexia LALOUETTE, M. Frédéric COURTEILLE

Secrétaire de séance : Mme Marie BREUIL

1-CONTRACTUALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE TRANSFERT DE LA FUTURE MAIRIE

Monsieur le Maire soumet au vote la contractualisation avec le cabinet d'architectes BOREY de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

DELAIXECUTION

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

DIAG	SO
Etudes d'avant-projet sommaire	3 semaines
Etudes d'avant-projet définitif	4 semaines
Etudes de projet	3 semaines
Dossier de consultation des entreprises	1 semaine
Dossier des ouvrages exécutés	3 semaines

Délai instruction du permis de construire pour un ERP (Etablissement Recevant du Public) : 6 mois

Forfait provisoire de rémunération :

MISSION DE BASE 34 416, 18 € HT 41 299,41 € TTC

Soit un taux de 9% du montant total des travaux

MISSION COMPLEMENTAIRE (OPC) 4 800 € HT 5 760 € TTC

Mission permettant de faire respecter aux entreprises le planning

Après délibération, les membres du conseil municipal :

ACCEPTENT de signer le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre avec BOREY DUBOIS ARCHITECTES d'AURE SUR MER (14710) concernant **Réaménagement d'un bâtiment pour le transfert de la mairie** pour une rémunération totale TTC de 41 299,41 € soit 9 % du montant des travaux estimé à 425 658,18 € HT.

AUTORISENT Monsieur le Maire, à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

2-VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, pour le transfert de la Mairie au cœur de bourg, il est nécessaire de réhabiliter la grange existante. Une étude de faisabilité et une estimation chiffrée ont été établis. L'estimation s'élève à **445 658,18 € HT**.

Une demande de subvention a été transmise à la Préfecture, le plan de financement est décomposé comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	34 416.18 €	État – DETR		
Dépenses de travaux totaux : démolition-gros œuvre (79 614€), Couverture-charpente (45 985€), Menuiseries (36 135€), Cloisons-isolations (54 728€), Sols-Faïence-Peinture (16171€), Electricité-plomberie (41 200€), Ravalement-réfection joints pierre (44 920€), aléas de travaux à provisionner (14 249€), escalier architectural extérieur (13 000€), terrassement-aménagement parking (33 755€)	368 153.00 €	État – DSIL – 50 % de 445 658.18 € Au titre du plan de balance, l'aide publique sollicitée est de 50% du coût de ce projet, à répartir entre la DETR, la DSIL et le FNADT	222 000 €	49.81%
Dépenses d'équipement dont : pompe à chaleur	20 000 €	Conseil Départemental au titre de la rénovation du bâti	130 000 €	29.17%
Audit énergétique (1 800€), bureau de contrôle (4 385€), Coordonnateur SPS (1 855€), Diagnostic amiante et plomb avant travaux)	8 840 €	CDC (contrat de ruralité)	4 000 €	0.90 %
Aléas de travaux	14 249 €			
		Sous-total 1 ⁽¹⁾	356 000 €	79.88 %
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	89 658.18 €	20.12 %
Sous-total	445 658.18 €	Sous-total 2	89 658.18 €	20.12 %
À déduire des dépenses :				
Recettes générées par l'investissement	-- €			
TOTAL H.T.	445 658.18 €	TOTAL H.T.	445 658.18 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix autorise Monsieur le Maire :

à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.
à solliciter les financeurs

3-INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Un projet de newsletter a été présenté, le 1^{er} numéro sortira dans les prochaines semaines.

Le calendrier des prochains conseils municipaux de l'année 2021 est arrêté comme suit :

- Mercredi 24/03 : vote budget définitif après Avant-Projet Définitif
- Mercredi 28/04
- Mercredi 26/05
- Mercredi 23/06
- Mercredi 15/09
-

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22h00.

M. CHAVARIA Jean-Pol

M. ANDRÉ François

Mme LOISON Bernadette

Mme BREUIL Marie

M. LEREBOURG Jérôme

M. AUVRAY Jean-Charles

M. JAMES Bruno

Mme BERTRAND-HUS Emeline

M. LELANDAIS Ludovic

M. DOIX Richard

Mme SURIRAY Lydia

M. COURTEILLE Frédéric

Mme LALOUETTE Alexia

M. MARCHAND Gaël

M. GUIBOUT Hubert